

L' ECHO DU LAUDON

AVRIL 2021

*BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DU VILLAGE DE SAINTE COLOMBE*



Numéro 70

L'édito de Monsieur le Maire

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, soutenir nos associations, notre école, maintenir nos services publics...

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors d'événements festifs et associatifs, de la fête locale, des repas des anciens et de la chasse, en passant par la commémoration habituelle du 11 novembre...

Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqués...

En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nombreux nouveaux Colombins et Colombines qui ont choisi de vivre dans notre village.

Bienvenue aussi à tous les petits colombins qui sont nés depuis le dernier Echo du Laudon et félicitations à leurs parents.

Dans ce contexte sanitaire exceptionnel, depuis le 15 mars 2020, l'équipe municipale œuvre au quotidien dans l'intérêt général et du service rendu. C'est pourquoi plusieurs travaux ont été engagés, comme la réfection complète de la toiture du Trinquet suite aux intempéries de l'année dernière, des travaux de réfection du plafond de la cantine et l'achat de matériels professionnels pour équiper cette dernière, des travaux dans les logements communaux, l'entretien de nos voiries et la sécurisation par l'abattage d'arbres comme le cèdre au cœur du bourg.

Notre action va bien sûr se poursuivre, certes au rythme des contraintes sanitaires imposées, mais toujours dans l'esprit du bien être de chacun d'entre vous et du maintien de notre tissu associatif.

Je voudrais féliciter tous ceux qui œuvrent pour organiser le marché de producteurs chaque dernier dimanche du mois, comme ceux qui entretiennent nos chemins de randonnées, qui sont très prisés.

Chers amis, j'ai espoir que l'horizon s'éclaire, via la vaccination contre la Covid 19, et que nous retrouvions rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité, qui me manquent tant, qui nous manquent tant !

Avec la volonté et le plaisir de retrouver ces instants partagés, je vous demande de prendre soin de vous et de vos proches. Les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonnance dans nos esprits que durant cette période.

Votre Maire,

Philippe DUTOYA

ETAT CIVIL:

Félicitations



NAISSANCES:

- * *Charlotte Gallien*, au foyer de Steffi Tsjoen et Bruno Gallien, chemin des arènes.
- * *Paul Bonniéc*, au foyer de Pauline et Kevin Bonniéc, chemin de Garrot.
- * *Justine Laborde*, au foyer de Cécile Darouzès et Ludovic Laborde, chemin de Garrot.
- * *Maria Margueritte*, au foyer d'Aurélié Gauvreau et Vincent Margueritte, Chemin de Couloumine.
- * *Isaac Dijoux*, au foyer de Noémie Raynaud et Jérémy Dijoux, chemin des Arrieics.
- * *Alma Juan*, au foyer de Maylis et Arnaud Juan, chemin de Garrot.



MARIAGE:

- ♦ *Madame Violaine Vinot et Monsieur Jean-Louis Zwick*, allée de Bidaou.
- ♦ *Madame Chantal Brethes et Monsieur Thierry Pinier*, chemin des Arrieics.



DÉCÈS:

- *Monsieur André Lasserre, dit « Jeannot »*, chemin de Jean Bayle.
- *Monsieur Bernard Deyres, de « Taulade, dit Petit Marc »*.



NOUVEAUX ARRIVANTS:

- * *Madame et Monsieur Lydia et Alain Gray et leur fils Mathieu*, route de Horsarrieu.
- * *Madame Anaïs Ducourneau, Monsieur Maxime Dulau et leurs enfants*, route de Hagetmau.
- * *Madame et Monsieur Delphine et Sylvain Dulau*, Chemin de Couloumine.
- * *Madame et Monsieur Marina et Vincent Lafferrère et leur fille Candice*, Chemin de Couloumine.
- * *Madame Claudine Solans*, route de Coudures.
- * *Madame Lauriane Darzacq et Monsieur Adrien Tastet*, route de Serres Gaston.
- * *Monsieur Gaston Hays*, allée des Ajoncs.
- * *Madame et Monsieur Muriel et Jacques de Monredon*, Chemin des Arrieics.
- * *Monsieur et Madame Patrick Maucouvert*, allée de l'Arribère.
- * *Madame Adrienne Lasserre et son fils Ethan*, chemin de Jean Bayle.

RAPPEL**URBANISME : Rappel de réglementation**
**JE CONSTRUIS, J'AGRANDIS, JE FAIS DES TRAVAUX SUR UN BÂTIMENT ...
QUELLES FORMALITES**

	Pas de formalité	Travaux soumis à déclaration préalable	Travaux soumis à permis de construire
Constructions nouvelles			
Hauteur inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	X		
Hauteur supérieure à 12 m et emprise au sol et surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²		X	
Hauteur inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface de plancher supérieures à 5 m² et inférieures ou égales à 20 m²		X	
Hauteur supérieure à 12 m et emprise au sol et surface de plancher supérieures à 5 m²			X
Hauteur inférieure ou égale à 12 m et emprise au sol et surface de plancher supérieures à 20 m²			X
Extensions *			
Emprise au sol et surface de plancher inférieures ou égales à 5 m²	X		
Emprise au sol et surface de plancher supérieures à 5 m² et inférieures ou égales à 20 m²		X	
Emprise au sol et surface de plancher supérieures à 20 m²			X
Autres travaux			
Clôtures	X		
Murs	X (si hauteur/sol inférieure à 2 m)	X (si hauteur/sol supérieure à 2 m)	
Piscines non couvertes ou dont la couverture a moins de 1.80 m de haut	X (si bassin inférieur ou égal à 10 m²)	X (si bassin supérieur à 10 m² et inférieur ou égal à 100 m²)	X (si bassin supérieur à 100 m²)
Piscines couvertes dont la couverture a plus de 1.80 m de haut			X (quelle que soit la superficie du bassin)
Travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment existant sans changement de destination et sans extension (ex: changement menuiseries, panneaux photovoltaïque, création de fenêtres...)		X	

* si votre projet a pour conséquence de porter la surface de plancher ou l'emprise au sol du bâtiment à plus de **150 m²**, vous devrez avoir recours à un architecte pour le valider.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES:

RAPPEL

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2019, les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'à une date proche du scrutin.

Pour voter aux élections régionales et départementales, il est indispensable d'être âgé de 18 ans, au plus tard la veille du scrutin, d'être de nationalité française, de jouir de son droit de vote, d'apporter la preuve de son attaché avec la commune d'inscription.

POUR VOUS INSCRIRE PLUSIEURS SOLUTIONS:

- Déposer une **demande d'inscription en ligne**, sur le site officiel de l'administration française www.service-public.fr ou le site du ministère www.demarches.interieur.gouv.fr, quelle que soit votre commune de résidence.
- Envoyer à la mairie de votre commune par correspondance la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;
- ou de se présenter **en mairie** avec une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur: <https://www.service-public.fr/particulier/vosdroits/services-en-ligne-et...>

Les élections régionales et départementales se tiendront vraisemblablement les 20 et 27 juin prochains (sauf modifications liées à la crise sanitaire). Les inscriptions seront possibles jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le premier tour de scrutin.

UN SCRUTIN QUI SERA FACILITÉ POUR LES ÉLECTEURS:

Chaque électeur pourra disposer de deux procurations, contre une seule habituellement, pour les élections régionales et départementales. Cette facilité avait été utilisée pour le second tour, reporté, des élections municipales en juin 2020.

GESTION DU CIMETIÈRE:

Comme vous avez peut-être pu le constater, des panneaux ont été installés devant certains emplacements du cimetière communal selon leur situation:

- Un panneau « concession libre » lorsque l'emplacement est disponible. Si vous êtes intéressés par l'un d'eux, vous pourrez prendre une concession au secrétariat de la mairie (durée 30 ans ou 50 ans).
- Un panneau « concession réservée » lorsque l'emplacement a été concédé.
- Un panneau « concession en état d'abandon » lorsqu'il nous semble que plus personne n'entretient l'emplacement, qu'il n'y a plus d'ayant droit connus de nos services et que la dernière inhumation date de plus de 30 ans. Si vous avez des informations sur l'une de ces tombes identifiées comme en « état d'abandon », vous pouvez en informer le secrétariat de mairie. Toute information nous permettant de retrouver des ayant droits sera la bienvenue.

RAPPEL

TROMBINOSCOPE CANIN:

Nous vous proposons de nous envoyer, à la mairie, la ou les photo(s) de votre ou vos chien(s) accompagnée(s) de vos coordonnées. Cela nous permet de retrouver plus facilement le propriétaire d'un chien errant sur la commune, quand il nous est signalé. De plus, la commune est aujourd'hui équipée d'un lecteur de puce électronique d'identification.

SITE INTERNET DE SAINTE COLOMBE:



Cela fera 4 ans au mois de mai que notre commune est équipée d'un site internet. Nous constatons avec plaisir que vous êtes de plus en plus nombreux à le consulter. Presque 6 000 visites depuis 1 an, soit une progression de plus de 10% depuis mars 2020.

« L'agenda » et « notre village » sont les rubriques phares du site. Vous êtes nombreux à parcourir leurs onglets où vous trouvez des informations pratiques, des dates à retenir, l'histoire de Sainte Colombe, entre autres choses. Cette année, l'ouverture des circuits pédestres a suscité bien des visites.

« Location de salles municipales » est aussi une rubrique très appréciée où vous consultez les disponibilités et les tarifs des salles communales proposées à la location.

Nous nous appliquons et particulièrement Sylvie Daunis, à tenir le site à jour de façon régulière en vous apportant un maximum d'informations pratiques et utiles sur notre village. En cette période particulière de Covid, il est un bon moyen de garder un œil sur ce qu'il se passe dans notre commune.

LE RECENSEMENT MILITAIRE:

Si vous avez eu 16 ans, n'oubliez-pas de venir vous faire recenser en mairie dans les 3 mois suivant votre anniversaire.

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

L'attestation des services accomplis est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



CAMPAGNE GROUPÉE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES:

La campagne groupée de vidange des fosses proposée par l'entreprise LABAT a permis à 32 Colombins de bénéficier d'une réduction d'environ 20€ sur le tarif appliqué.

INSCRIPTION ÉCOLE:

Les inscriptions à l'école maternelle se feront du 15 avril au 31 mai 2021 à la mairie de Sainte Colombe. En raison de la réglementation et des restrictions liées à la Covid, il n'y aura pas de journée d'intégration pour les petites sections. Cependant, vous pourrez venir sur rendez-vous rencontrer la maîtresse d'école et visiter la structure scolaire. Pour inscrire votre enfant, il vous faudra remplir une fiche d'inscription, fournir votre livret de famille, un justificatif de domicile et remettre à l'enseignante les certificats de vaccinations présents dans le carnet de santé de votre enfant.

VOIRIE COMMUNALE:

Programme voirie Communauté de Communes Chalosse Tursan (CCCT):

Pour l'année 2021, aucun chemin n'a été retenu dans le programme voirie de la CCCT. Cependant, des travaux de Point-à-temps (« point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule) ont été effectués sur des tronçons. Cela permet d'entretenir une partie de notre voirie.

Curage des fossés:

Des travaux de un curage de certains fossés ont été réalisés avant que les travaux agricoles ne débutent dans les champs.



LE CÈDRE DE SAINTE COLOMBE:

La municipalité a dû se résigner à faire abattre le cèdre se trouvant au cœur de notre village, dans les jardins de l'église. L'entreprise « Adour Tursan élagage » d'Aire sur l'Adour a effectué ces travaux. Cet immense cèdre présentait, aujourd'hui un danger pour son entourage. A la suite du diagnostic d'un professionnel, cette solution s'est imposée.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE DE SAINTE COLOMBE

Le déploiement de la fibre sur notre commune va entrer dans la phase active au cours de cette année 2021.

ÉLAGAGE:

Une grande partie des réseaux va se faire en aérien. Des remplacements ou des renforcements de poteaux ORANGE ont, ou vont avoir lieu.

De plus des travaux d'élagage sont nécessaires pour installer ces nouvelles lignes. Un marché a été établi par le SYDEC avec l'entreprise SERPE. Cela peut permettre aux propriétaires concernés de faire réaliser l'élagage pour un prix attractif (5 à 6 € le mètre linéaire). Les administrés restent toutefois libres de réaliser l'élagage par leurs propres moyens. Suite aux relevés réalisés en février 2021, un courrier sera transmis par la mairie aux propriétaires concernés, précisant la date de retour de l'option prise.

Une fiche pratique d'élagage ainsi qu'une grille tarifaire seront jointes à ce courrier.

COMMERCIALISATION:

A la fin du déploiement et au fur et à mesure des avancements des travaux, les ouvertures commerciales seront réalisées. Celles-ci devraient avoir lieu en fin d'année 2021 et se poursuivront jusqu'au 1er trimestre 2022. A l'issue vous devrez engager des démarches auprès de vos opérateurs respectifs pour vous raccorder à la fibre.



ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique **Orange** et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'**Orange** supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par **ENEDIS**, supportant le réseau électrique basse tension.



POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à **Orange**, la fibre

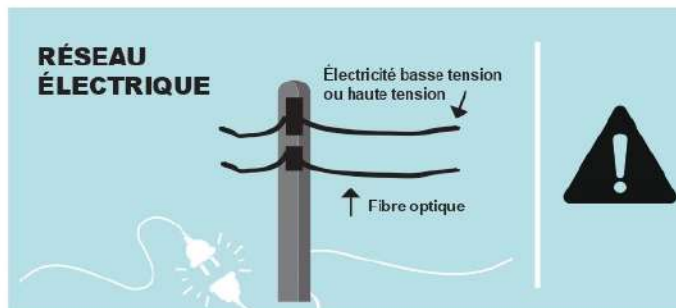
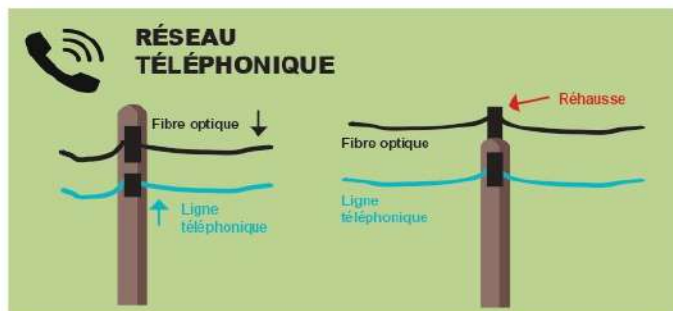
optique sera installée en général au sommet du poteau, avec ou sans rehausse selon la configuration.

Dans le cas des supports gérés par **ENEDIS**, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 mètres et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



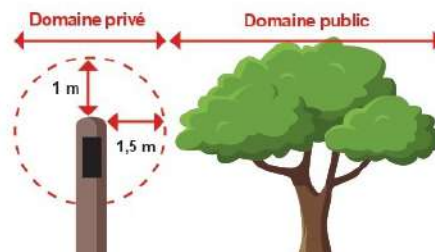
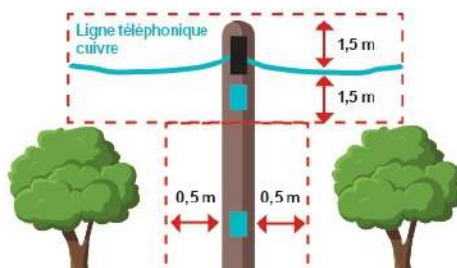
Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'**ENEDIS** (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, **ENEDIS** est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.



QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.

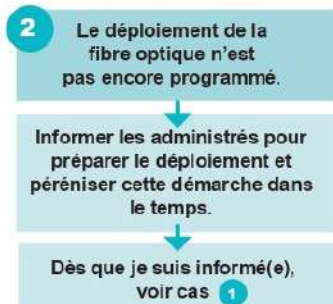


À RETENIR !

À DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.
La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.

**ET SI LE PROPRIÉTAIRE REFUSE D'ÉLAGUER ?**

Le maire est fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police et notamment pour réglementer l'élague des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune. Il peut donc imposer l'élague au propriétaire qui paiera les frais engagés.

OÙ EN EST MA COMMUNE ?**QUESTIONS FRÉQUENTES**

Afin de vous accompagner sur les demandes éventuelles des administrés de votre commune, vous trouverez ci-dessous un ensemble de questions réponses qui vous sera utile !

QUESTIONS	RÉPONSES
Quels sont les éléments à dégager : ligne et / ou poteau ?	Les lignes et les poteaux doivent être dégagés. Au-delà des câbles de fibres optiques à poser, des boîtiers pour le raccordement des futurs abonnés le seront également.
Quelle distance doit être dégagée autour de la ligne et / ou poteau ?	L'élague doit être réalisé dans un rayon de 1,5 ml autour des câbles existants et sur une hauteur de 1 mètre, du sol vers le sommet du poteau.
Comment sont établis les devis transmis à la commune lorsqu'elle confie l'élague au SYDEC ?	L'entreprise d'élague, sélectionnée par le SYDEC dans le cadre d'un marché public, validera les linéaires communiqués par la commune comme nécessitant un élague. Le SYDEC établira par la suite un devis pour l'ensemble des zones concernées, sur la base des tarifs du marché d'élague, maîtrise d'oeuvre incluse.
Les propriétaires peuvent-ils demander un devis? Et si oui, à qui ?	Les propriétaires peuvent contacter l'entreprise d'élague présente sur le territoire.
L'évacuation des bois coupés est-elle comprise dans le tarif indiqué dans le devis ? Qui a la charge de cette évacuation ?	Oui. Le tarif comprend l'élague ainsi que l'évacuation des déchets par l'entreprise retenue dans le cadre du marché.
Lorsque les plantations gênantes sont des arbres centenaires (chênes), les propriétaires doivent-ils les couper ?	Il n'est pas demandé d'abattre un arbre entier, seule la végétation qui empiète sur le domaine public est à élaguer. Si l'élague n'est pas possible, l'entreprise d'élague retenue étudiera au cas par cas les solutions envisageables.
Si le propriétaire décide de procéder par lui-même à l'élague, doit-il notifier sa réponse par écrit ? Ou un simple appel téléphonique peut-il être pris en compte ?	Les services communaux sont libres de gérer les retours d'information. Cependant, un écrit est toujours souhaitable.
Quand est-ce que la liste des parcelles à élaguer doit être retournée au SYDEC ?	Une date limite de retour est communiquée par le SYDEC, en même temps que les adresses concernées. Il est important qu'à cette date précise, vous ayez transmis au SYDEC la liste des parcelles sur lesquelles l'élague n'a pas été réalisé.
Certains propriétaires souhaitent savoir si un débroussaillage sous la ligne est indispensable. Quelle réponse leur apporter ?	Pour poser les câbles, les entreprises interviennent à l'aide de nacelles. Il est demandé aux propriétaires de dégager les accès, notamment au niveau des poteaux.
Lorsque le propriétaire contacté affirme qu'il y a une erreur : il n'y a ni ligne, ni arbre devant sa parcelle. Que faire ?	Les relevés des zones nécessitant un élague sont effectués sur le terrain et reportés dans une application superposant le cadastre et une vue satellite de la commune. Il peut donc arriver, lors du tracé des zones, que les deux couches ne se superposent pas correctement et qu'une parcelle soit modifiée (notamment lorsqu'elle se situe entre deux parcelles à élaguer). Par conséquent, si aucune végétation n'est présente devant la parcelle, le propriétaire ne devra pas tenir compte du courrier.
Certains particuliers sont étonnés que ces élagages relèvent de leur responsabilité. Ils veulent savoir si la fibre sera enterrée ou accrochée sur les poteaux existants... Quelle réponse leur apporter ?	Conformément aux règles d'ingénierie et aux règles de subvention de l'Etat, les infrastructures existantes (Orange, Enedis...) sont réutilisées pour le déploiement de la fibre optique. La fibre empruntera donc le même cheminement que le réseau de téléphonie cuivre (aérien ou souterrain).

Extrait de la note brève et synthétique disponible sur le site internet de la commune www.sainte-colombe40.fr et consultable sur demande en mairie.

Le **compte administratif** retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Energie, fournitures, maintenances, entretien des bâtiments et impôts	102 742,47 €
Personnel	Salaires et charges	190 913,42 €
Atténuation de produits	contribution au mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.	19 430 €
Autres charges de gestion courantes	Pompiers, indemnités, subventions aux association et participation aux organismes de regroupements	87 378,28 €
Charges financières	Intérêts d'emprunt	9 753,58 €
Charges exceptionnelles	Remboursement concession	480 €
Total dépenses		410 697,75 €

Recettes de fonctionnement	Principaux postes	Montants
Produits et services	Services periscolaires, Trinquet, cimetière, salaires mis à disposition d'autre collectivités	32 654,29 €
Impôts et taxes	Taxes d'habitation, taxes foncières, impôts des entreprises compensés par le communauté de commune	291 189,32 €
Dotations et participations	Dotations de l'Etat et subventions	123 371,70 €
Autres produits	Revenu des immeubles (logements et location des salles)	32 130,77 €
Produits financiers	Intérêts parts sociales reçus	5,34 €
Atténuation de charges	Remboursement liés à des salariés absents	8 817,96 €
Excédent de fonctionnement reporté	Excédent cumulé des années précédentes	186 338,66 €
Total des produits		674 508,04 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020



Section d'investissement

Dépenses d'investissement	Principaux postes	Montants
Déficit d'investissement reporté	Besoin de financement de l'exercice précédent devant être supporté par des fonds propres.	25 368,26 €
Emprunts (Capital)	Capital des emprunts liés à la refecton des bâtiments et d'aménagement du bourg, et à la mise aux normes accessibilité de la mairie.	34 620,07 €
Immobilisations incorporelles		0,00 €
Immobilisations corporelles	Achat de matériels de cuisine collective et construction d'un terrain de tennis extérieur.	45 700,35 €
Total des dépenses d'investissement		105 688,68 €

Recettes d'investissement	Principaux postes	Montants
Dotations, fonds divers et réserves	taxe d'aménagement et récupération de la TVA de l'exercice antérieur et financement du déficit d'investissement de N-1	35 428,47 €
Subventions d'investissement reçues	fonds d'équipement des communes 2019-2020	7 839,92 €
Emprunts	Terrain de tennis extérieur	45 400,00 €
Total des produits		88 668,39 €

En 2020, la commune a investi dans du matériel professionnel de cuisine collective pour la restauration scolaire (marmites inox plats inox, armoire de maintien au chaud) et dans la construction d'un terrain de tennis extérieur (construction initialement prévue sur l'exercice 2019 et reportée en 2020).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de regroupement auxquels la commune adhère et enfin les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent : 410 697.75 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de l'exercice, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Pour l'année 2020, cet écart était de **77 471.63 €**.

En ajoutant l'excédent cumulé des autres exercices, le solde de fonctionnement est de **263 810.29 €**.

CHEMINS FAISONS:



C'est un chantier qui aura duré pratiquement l'an. Mais le challenge a été gagné pour la quinzaine de bénévoles Colombins des « *Chemins Faisons* ». Constitué de jeunes retraités, mais surtout d'amoureux de leur village, ils avaient envie de s'investir pour lui et l'ont fait.

La réhabilitation de plus de 15 Km de chemins de randonnée, permet ainsi de faire le tour de notre commune. C'est une véritable prouesse et un bel exemple que ces travailleurs du mercredi ont accompli. Quelle plus belle récompense pour eux, qui ont choisi de s'investir et de donner de leur temps, que de voir leurs sentiers de plus en plus fréquentés par des promeneurs qui ne tarissent pas d'éloges sur la qualité des parcours proposés.

En ce début de printemps, après une pause hivernale, toute l'équipe a repris du service les mercredis matins, afin d'inspecter et nettoyer tous les sentiers.

Dernièrement, a eu lieu une réunion avec le Conseil Départemental pour présenter nos chemins. Nous sommes dans l'attente de leur décision concernant le choix du chemin qui sera alors pris en charge par le Conseil Départemental. Des informations concernant la fréquentation des chemins, en particulier pendant la période de chasse, nous ont été présentées. Une réglementation est déjà appliquée sur toutes les communes comportant des chemins de randonnée. Un affichage de nos divers sentiers sera prochainement implanté sur un espace du parking du trinquet. Des informations complémentaires vous seront apportées lors d'un prochain journal communal.

INSOLITE: « LES JUMEAUX DE JOUARBE »

Un pin et un chêne tendrement enlacés et qui s'aimaient d'amour tendre... mais comment s'y prendre quand on est si haut... !!!

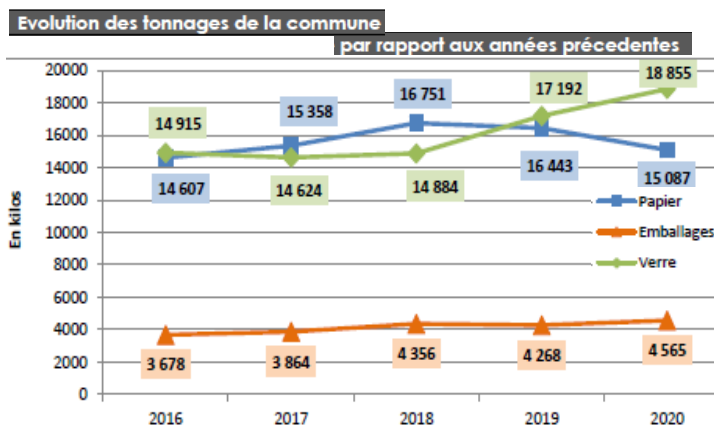
Venez découvrir ce miracle de la nature en vous promenant sur les sentiers colompins du côté de Jouarbe....



BILAN DE LA COLLECTE SELECTIVE

Comme chaque année, LE SIETOM DE CHALOSSE nous a communiqué le bilan des collectes sélectives de notre commune pour l'année 2020. Nous constatons que les Colombins se sont investis dans le tri de leurs déchets. Les quantités collectées d'emballages alimentaires et de verres ont bien progressé. Cependant, celle du papier reste largement insuffisante... En conclusion, Les résultats 2020 de collecte sélective sur notre commune, montrent que de plus en plus de Colombins s'investissent dans le recyclage de leurs ordures ménagères. Nous vous rappelons que le SIETOM distribue des composteurs, vous trouverez tous les renseignements sur leur site internet. www.sietomdechallasse.fr

Le SIETOM en conclu que le tri des déchets sur notre commune peut encore progresser.



2020	SIETOM	COMMUNE		Moyenne Commune / Sietom	Progression des collectes par rapport à 2019
Matériaux	Ratio (en Kg par hab.)	Tonnage collecté (en T)	Ratio (en Kg par hab)		
Papier	23.7	15.087	22.1	Mauvais	Mauvais
Emballages	8.6	4.565	6.7	Mauvais	Bon
Verre	32.1	18.855	27.6	Mauvais	bon

Nous déplorons certains comportements envers les animaux domestiques et ce même dans notre commune. En effet, c'est en apportant ses déchets recyclables dans l'un des point de tri, qu'une Colombine a eu la désagréable surprise de trouver un chaton dans un carton, déposé avec les ordures...

Nous rappelons que l'ABANDON d'un animal est UN ACTE DE CRUAUTÉ SELON LA LOI. Le code pénal considère l'abandon comme un acte de cruauté, au même titre que la maltraitance.

L'article 521-1 du Code pénal établit que « exercer des sévices graves, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé {...} est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.





AMICALE DU LAUDON



L'association **l'AMICALE DU LAUDON**, née au printemps 2019, gère l'ouverture du bar du trinquet tous les dimanches matin, grâce aux bénévoles des 7 autres associations de Sainte Colombe ainsi qu'aux conseillers municipaux.

Par 2 ou 3, ils assurent une permanence, le dimanche de 8h30 à 13h.

l'AMICALE DU LAUDON propose aussi l'abonnement à Sud-Ouest dimanche.

Au cours de cette année 2020, très perturbée par la pandémie de la COVID19, le bar du trinquet n'a pu ouvrir que 30 dimanches.

Pendant les fermetures dues au confinement, les journaux étaient distribués dans les boîtes aux lettres de la vingtaine d'abonnés au journal du Dimanche.

Le 27 septembre 2020, **l'AMICALE DU LAUDON** n'a pas ouvert le bar car le Comité des Fêtes avait organisé une marche en faveur de Margaux pour aider ses parents à faire face aux coûts importants des soins dont elle avait besoin.

l'AMICALE DU LAUDON a aussi participé au Téléthon 2020.

A ce jour, **l'AMICALE DU LAUDON** n'a pas pu tenir son assemblée générale de l'année écoulée.

Un Grand MERCI à tous les bénévoles pour leur implication dans la réussite de la création de ce point de rencontre hebdomadaire à Sainte Colombe.



La Grande Innovation du dernier trimestre 2020: UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS



Lancé fin octobre 2020 et organisé par **l'AMICALE DU LAUDON**, le **marché colombin** qui se déroule tous les derniers dimanches du mois sur le parking du tennis/ trinquet, connaît un succès sans cesse croissant,

pour preuve la 6^{ème} édition du 28 mars 2021 qui a connu une grosse affluence.

- Beaucoup de colombins, mais aussi et de plus en plus de clients venus des communes voisines.
- Une grosse douzaine de producteurs sont maintenant devenus des fidèles de notre village.
- Vous pouvez y retrouver:
Bœuf - Porc - Veau - Canards - Pâtisserie - Légumes Fruits - Fromage - Noisette -
Yaourt – Vin du Tursan - Bière artisanale - Pain - et à la saison Asperges et Fraises...

Cette nouvelle offre de services est bien partie pour perdurer et va devenir
LE rendez-vous incontournable des animations de notre village...

Un GRAND MERCI À TOUS LES COLOMBINS qui viennent passer un bon moment le dimanche matin. Continuez à venir nombreux !!!



Longue vie au Marché Colombin !!!



Le tour de France **à Sainte Colombe**



Vendredi 16 juillet la 108^{ème} édition du Tour de France passera par Sainte Colombe.

Le 16 juillet le tour de France 2021 partira de Mourenx (64) pour se terminer à Libourne (33). La 19^{ème} étape, avec ses 207 Kms de course, dont 108 Kms parcourus dans les Landes, passera sur la Route Départementale 933S à Sainte Colombe. Les coureurs arriveront du centre ville d'Hagetmau par la D 933S, ils passeront devant le menhir de la Peyrelouque situé sur notre commune, traverseront le centre ville de Saint Sever et quitteront la Chalosse vers Mont de Marsan pour poursuivre leur remontée plein nord jusqu'à Libourne.

La caravane du Tour passera vers 11h, 11h30 et sera suivie du passage des cyclistes attendus vers 13h30 au niveau de Sainte Colombe.

La D 933S sera fermée à la circulation ce même jour, environ 4 heures, afin d'assurer la sécurité et l'organisation du passage du tour .





Vendredi 5 mars, les enfants de l'école de Sainte Colombe ont fêté Carnaval. Bien sûr, encore une fois le contexte sanitaire passant par là, c'est un Carnaval modifié qui n'a pas pu être organisé avec les deux autres écoles du RPI. Il est évident que Monsieur Carnaval, qui a ainsi échappé aux jugements des CM2 et au bûcher, ne doit pas être pour rien dans la Covid ... Les enfants et les maitresses, se sont déguisés et ont partagé un goûter dans l'après-midi.

L'année prochaine, nous espérons tous pouvoir juger ce sacripant, dans une grande farandole colorée, ...





TENNIS CLUB



“ Comme beaucoup d’autres sports, le Tennis subit de plein fouet la crise sanitaire. Compétitions à l’arrêt, interdiction de jouer en intérieur...”

Heureusement, la pratique en extérieur est autorisée jusqu’à l’heure du couvre-feu. Après quelques semaines d’arrêt, les entrainements enfants ont pu reprendre les lundis soir de 17h30 à 18h30 mais aussi les samedis de 10h30 à 12h et de 14h30 à 16h en fonction des dispo des éducateurs mais aussi de la météo.

Chez les adultes, les entrainements collectifs (initialement prévus 3 soirs par semaine à 18h30) sont à l’arrêt. Mais les adhérents du club gardent la forme en venant taper la balle jaune à leur convenance. Espérons de tout coeur que les semaines à venir nous permettront pourquoi pas de retrouver la compétition mais aussi et surtout un retour à la normale avec cette convivialité faite de bons moments qui nous manque tant.

Info pour les non licenciés

Les 2 courts extérieurs restent pour le moment ouverts et vous pouvez en profiter gracieusement. Par mesure de précaution, vous pouvez appeler Eric Lesbarrères au 06 67 68 22 96 qui vous réservera directement le jour et le créneau horaire que vous souhaitez. Vous serez ainsi certain d’avoir le terrain disponible.

Tarif licence mi saison

Le TCSC vous propose une licence mi saison valable du 1/04 au 15/9/21 au prix de 35€. (Contact Eric Lesbarrères)

RENDEZ-VOUS (en fonction bien sur de l’évolution de la crise sanitaire)

- Du 5 au 20 Juin.....1er Tournoi officiel du TCSC

- Mardi 15 JuinRepas des producteurs



ASCH



Depuis septembre, après une brève relance du championnat, la saison régulière de basket est à nouveau à l’arrêt, et ce malheureusement jusqu’à la saison prochaine.





Depuis la mi-janvier, nous avons également l'interdiction de nous entraîner en salle.

La seule chose autorisée est de pratiquer en extérieur, et sans contact. Pour l'ASCH, c'est le parking de Sainte Colombe qui, tous les mercredis, est devenu notre fief, et dame météo s'est proclamée arbitre. Des paniers fixes sont déjà sur le parking et le club a à disposition deux autres paniers que nous pouvons déplacer, et régler à bonne hauteur pour satisfaire petits et grands.

Les enfants ont été très réceptifs, et très nombreux à participer aux diverses activités proposées (ultimate, rugby, foot, basket...). De garderie à U17-U18, tout le monde y passait !

Le décalage du couvre feu à 19h, a permis de retrouver un planning hebdomadaire presque normal, nous permettant ainsi de rallonger la durée des entraînements et d'avoir des groupes moins chargés.

Nous attendons avec impatience le retour au jeu avec des samedis où les enfants pourront s'exprimer sur des



rencontres et mettre en pratique le bénéfice de leurs entraînements. Nous espérons que nos salles se remplissent à nouveau très vite !

Mey biste ! Mey haout ! Mey hort !

Club de l'Amitié
Sainte Colombe

CLUB DE L'AMITIE

Club de l'Amitié
Sainte Colombe

Des nouvelles du Club de l'Amitié:





Si l'année 2020 a plongé le pays dans le confinement avec la pandémie de la Covid-19, l'année 2021 nous oblige toujours la distanciation sociale et le respect des gestes barrières. A ce jour, les rencontres ne sont pas autorisées dans les salles municipales, seules les activités quilles et pétanque peuvent se dérouler en extérieur par groupe de 6 personnes tout en respectant les règles sanitaires en vigueur.

Les quilles ont repris jeudi 24 mars à l'extérieur du hall des sports et continueront chaque jeudi si la météo le permet. Quel plaisir de s'entraîner à nouveau au tir du maillet, de chahuter avec ses partenaires autour du plantier et de surveiller lequel des joueurs va s'avancer au plus vite pour poser chaque quille à son emplacement et préparer le tir suivant !!!



Le concours de quilles départemental est prévu à Saint-Sever mardi 1^{er} juin 2021, mais son déroulement reste incertain à ce jour.

Lors de notre dernier conseil d'administration, nous avons programmé l'assemblée générale du club au samedi 11 septembre 2021. Croisons les doigts pour que cette journée puisse se dérouler comme une fête du rassemblement pour nous tous !

Dès qu'il sera possible d'organiser des rencontres, nous nous empresserons de proposer un programme « goûters et sorties » pour tous nos adhérents. Mais, patientons encore un peu !

Espérons que la vaccination nous aide à retrouver la liberté de vivre, d'échanger et de partager. Prenez soin de vous !

La Présidente,
Bernadette Diris

La médiathèque de Sainte Colombe vous reçoit toujours sur rendez-vous. Les lundis et jeudis matins, vous pouvez contacter Véronique Douat au : 05-58-79-85-18. Nous fixerons ensemble un créneau pour que vous puissiez venir emprunter des DVD, CD, romans et BD enfants ou adultes.

Nous attendons le retour d'un contexte plus favorable pour ré ouvrir la médiathèque au public et aux enfants de l'école sans restriction. Nous continuons avec les maitresses de proposer aux enfants des albums et romans jeunesse de la façon la plus régulière possible.



TRINQUET



Pour les raisons que tout le monde connaît, le trinquet et le « Bar du trinquet » restent fermés...

Nous attendons la reprise des sports en salle et l'accord de la Ligue de Pelote Basque pour ouvrir de nouveau la concha aux joueurs.

Cet été, un orage de grêle avait fortement endommagé la toiture du trinquet. Des grêlons l'avaient transpercé en certains endroits. Vous avez peut-être remarqué les échafaudages qui ont permis les travaux de remplacement de la toiture. C'est donc sous un nouveau toit que les prochaines parties pourront reprendre.

Le bar est toujours tenu par une fermeture administrative nationale et nous attendons, tous avec impatience, l'autorisation de ré ouvrir enfin !



Comité des fêtes



Chers Festayres,

Nous sommes dans le regret, de vous annoncer l'annulation des festivités prévues le dernier week-end d'avril suite aux nouvelles restrictions gouvernementales liées à la COVID.

Cependant, l'ensemble du Comité va œuvrer pour organiser une animation aux alentours de septembre (ou fin d'année selon l'évolution de la crise sanitaire) pour pouvoir passer un moment festif ensemble.

En espérant vous retrouver le plus vite possible. Prenez soin de vous.

Le Comité des fêtes

Ps: pour les personnes souhaitant rejoindre l'équipe des bénévoles, vous pouvez vous manifester auprès des deux co-présidents.

- Thomas Dutoya : 06 31 31 19 98

- Sébastien Loubère : 06 89 59 91 72





SAINTE-COLOMBE

LES 8 - 9 & 10 SEPTEMBRE 1934

FÊTE ANNUELLE

Samedi 8 Septembre. — Ap. le *Coucher du Soleil*. Salves d'Artillerie
Passé Rue aux Flanbeaux avec le Concours de tous ceux qui se rencontreront sur le passage

Dimanche 9 Septembre. — A 11 h. du *Matin*. Hommage Solennel devant le Monument
aux Morts de la Guerre, suivi de la Grand Messe en Musique

Après la Messe. Apéritif-Concert sur la Place de l'Hôtel de Ville

L'après-midi à 4 Heures. A l'issue des Réjouissances Gastronomiques

COURSE LANDAISE



avec les Pensionnaires les plus
Aimables du Troupeau
DUSSAU-PIC et les Toreros
Baillet, Moncoucut et Oscar

A l'issue de la Course
jusqu'à l'heure de se mettre à table

Grand BAL Public

où rivaliseront les plus
remarquables élégances féminines

Le Soir à 9 Heures
Reprise du BAL - Bombardement de Confetti
Attractions Foraines

Lundi 10 Septembre. — Dans la *Matinée*. Jeux Divers sur la Place des Courses
Apéritif-Concert et Jeux de Quilles

L'Après-midi. Reprise du BAL aussi Brillant que la Veille

A 9 Heures du Soir

COURSE LANDAISE DE NUIT

AVEC LA DISTRIBUTION DES PRIX
suivie du Bal et des Attractions de la veille jusqu'à épuisement des jambes et du porte-monnaie

A la Fête de Sainte-Colombe, on s'amuse on fait la bombe, et les Gens hospitaliers font bon accueil aux Etrangers

Nota - La Commission des Fêtes ne répond pas des Accidents

Vu et Approuvé : Le Maire, D^r Jean FERRON.

Le Comité des Fêtes.



L'AMICALE du LAUDON vous propose au
TRINQUET
UN MARCHÉ DE
PRODUCTEURS LOCAUX :



Tous les derniers dimanches du mois
10h00 à 12h00
Exceptionnellement le dimanche 25 avril le
marché fermera à 13 h

PRODUCTEUR D'ASPERGES FRAICHES



Le sud-ouest Dimanche sera disponible sur le marché de 10h à 12h et non distribué à ces dates.



Nous vous attendons nombreux !

Sous réserve de nouvelles mesures sanitaires